



Rapport de recherche

Une méthode d'analyse en groupe sur les enjeux inhérents à la (ré)intégration sociocommunautaire des personnes judiciarisées

Sylvie Hamel (Université du Québec à Trois-Rivières)
Bastien Quirion (Université d'Ottawa)
Chantal Plourde (Université du Québec à Trois-Rivières)
Natacha Brunelle (Université du Québec à Trois-Rivières)

07 Août 2024

Table des matières

1. Présentation du projet de recherche	6
2. Méthode d'analyse en groupe : Objectifs et justifications théoriques	6
2.1 Reconnaissance des savoirs et des compétences des acteurs terrain.....	7
2.2 Importance accordée à la co-construction des savoirs	7
2.3 Aspects logistiques de la méthode	8
3. Méthodologie	8
3.1 Recrutement des participants	9
3.2 Objectifs et consignes de départ.....	9
3.3 Consentement et confidentialité.....	10
4. Déroulement de la MAG	10
4.1 Récit 1 : Les 12 malheurs de Lucie.....	10
4.1.1 Problématisation découlant des échanges autour du récit 1	12
4.2 Quand la jeunesse te rattrape.....	14
4.2.1 Problématisation découlant des échanges autour du récit 2.....	15
4.3 Récit 3 : Quand l'intervention spécialisée n'est plus si spécialisée	18
4.3.1 Problématisation découlant des échanges autour du récit 3.....	19
5. Apports théoriques	21
5.1 Processus de désistement	22
5.2 Innovation sociale	24
6. Bilan et recommandations.....	26
Références.....	27
Annexe 1 : Consignes aux participants.....	29

Annexe 2 : Formulaire de consentement	32
Annexe 3 : Certificat d'éthique.....	37

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les différentes facettes de la bienveillance	13
Tableau 2 : Deux grandes approches de l'intervention	17
Tableau 3 : les principaux enjeux du travail en équipe	17
Tableau 4 : Éléments essentiels pour l'accompagnement	20

Liste des figures

Figure A : La montagne de la bienveillance avec ses différents versants	13
Figure B : Image de l'équipe sportive	18
Figure C : La personne judiciarisée au cœur du système.....	21

1. Présentation du projet de recherche

Le programme *(RÉ)SO 16-35* est un programme de recherche en partenariat dont l'objectif général est d'analyser et de favoriser les trajectoires de désistement de la délinquance et de (ré)intégration sociocommunautaire des jeunes judiciairisés âgés de 16 à 35 ans. Le programme regroupe une équipe de partenaires formée de 16 chercheurs et 27 organismes du milieu qui sont rattachés à l'une des trois régions administratives du Québec que sont Montréal, Mauricie-Centre-du-Québec et Capitale-Nationale.

Le programme de recherche est divisé en trois axes principaux. Le premier axe est consacré aux trajectoires personnelles et institutionnelles des personnes judiciairisées selon leur propre point de vue. Le second axe s'intéresse aux prestataires de service, c'est-à-dire aux intervenants et aux organismes qui sont appelés à accompagner les personnes judiciairisées dans leur parcours. Il porte sur le point de vue des intervenants au sujet de leurs réseaux de collaborations intra et inter-organisationnels. Et finalement, un troisième axe est consacré plus spécifiquement à l'élaboration, l'implantation et l'évaluation d'implantation d'un projet pilote visant l'intersectorialité et permettant de favoriser le désistement et la (ré)intégration sociocommunautaire des personnes judiciairisées. Une description plus détaillée de *(RÉ)SO 16-35* peut être trouvée dans l'introduction du livre de F.-Dufour, Brunelle, Couture-Dubé et Henry (2024).

Le projet de recherche qui est présenté ici s'inscrit dans le second axe du programme *(RÉ)SO 16-35*, puisqu'il porte sur le point de vue des intervenants qui sont appelés à accompagner les personnes judiciairisées dans leur parcours de (ré)intégration sociocommunautaire. Comme ces intervenants sont affiliés à différentes agences ou organismes qui se distinguent quant à leurs missions, nous nous sommes particulièrement intéressés, dans le cadre de cet axe, aux enjeux relatifs aux échanges et à la collaboration entre les différents secteurs de l'intervention. C'est dans cette optique que nous avons décidé d'utiliser la méthode d'analyse en groupe (MAG), afin de réunir des acteurs issus de divers secteurs de l'intervention, pour les inviter à discuter et à débattre des principaux enjeux relatifs à l'accompagnement des personnes judiciairisées. Le but ultime de cette démarche était d'offrir aux intervenants engagés sur le terrain la possibilité de participer à la production de connaissances concernant les enjeux et les défis relatifs à l'accompagnement des personnes judiciairisées.

2. Méthode d'analyse en groupe : Objectifs et justifications théoriques

« (L'analyse en groupe) vise précisément à articuler la prise en compte de la diversité des expériences et la construction d'une analyse sociologique d'ensemble, permettant de reconstruire le système d'action duquel les participants sont parties prenantes » (Van Campenhoudt *et al.*, 2005; p.14).

La MAG est une méthode d'analyse originale qui a été développée spécifiquement pour étudier les enjeux relatifs au domaine de l'intervention publique, domaine dans lequel des acteurs ayant des positions et des points de vue différents (voire divergents) sont appelés à travailler de concert sur les mêmes problématiques (Van Campenhoudt *et al.*, 2005;

Franssen *et al.*, 2014). Le principal avantage de cette méthode d'analyse est qu'elle permet de réunir des acteurs sociaux (intervenants) et de les inviter à définir collectivement les enjeux et les problèmes auxquels ils sont confrontés dans le cadre de leur pratique. Il s'agit d'une méthode particulièrement bien adaptée à l'analyse des phénomènes qui mobilisent des acteurs porteurs de différentes logiques et qui impliquent une hybridation des interventions, comme c'est le cas en matière d'accompagnement des personnes judiciarisées.

L'originalité de cette méthode repose sur deux ingrédients principaux, soit la reconnaissance des compétences des acteurs terrain et l'importance accordée au processus de co-construction des savoirs.

2.1 Reconnaissance des savoirs et des compétences des acteurs terrain

La MAG est une méthode de production des connaissances qui s'appuie sur le postulat que les acteurs sociaux, soient ceux qui œuvrent directement sur le terrain, sont les mieux placés pour identifier les enjeux auxquels ils sont confrontés et pour mieux problématiser les objets d'étude. La MAG est ainsi une méthode qui mise principalement sur les savoirs et les compétences des acteurs terrains, considérant qu'ils sont les mieux en mesure de produire une connaissance réflexive issue de leur propre expérience. Comme le rapportent van Campenhoudt *et al.* :

« La reconnaissance de cette compétence pratique serait déjà un apport important de la méthode, mais à s'y limiter, on s'en tiendrait encore à la division entre 'praticiens' et 'théoriciens'. Sans confondre les positions et les compétences spécifiques des uns et des autres, la visée de l'analyse en groupe est plus ambitieuse : il s'agit d'associer les participants à l'analyse en mobilisant leurs compétences réflexives. Loin d'être uniquement pratique ou technique, leur connaissance est en effet également réflexive, construite et critique » (Van Campenhoudt *et al.*, 2009; p.10; *c'est nous qui soulignons*).

C'est donc une méthode d'analyse qui mobilise une perspective constructiviste, puisqu'elle stipule que la réalité sociale est le produit des représentations et des pratiques des acteurs qui participent eux-mêmes à l'activité sociale. La MAG est une approche inductive, puisque l'analyse et la problématisation sont principalement ancrées dans l'expérience des participants issus de la pratique. À cet égard, cette méthode d'analyse s'inscrit dans la mouvance de la théorisation ancrée (Glaser et Strauss, 1967), puisqu'elle privilégie les connaissances produites dans le cadre de l'expérience empirique des acteurs. Cette approche permet ainsi d'éviter le clivage habituel entre chercheurs et participants, en privilégiant une approche collaborative qui mise sur les compétences (capacités) réflexives des acteurs sociaux.

2.2 Importance accordée à la co-construction des savoirs

La MAG est une méthode d'analyse qui mise également sur les échanges entre les acteurs. La production des connaissances doit s'opérer selon un mode interactif, ce qui exige un

espace collectif. La problématisation des enjeux et des objets est une démarche qui doit se dérouler en groupe, puisqu'elle doit passer par les échanges et les discussions entre les acteurs impliqués dans l'action. Le recours à la MAG permet, dès lors, de demander aux participants d'analyser les pratiques dans lesquelles ils sont engagés, mais tout en tenant compte des points de convergence (et de divergence) qu'ils partagent avec les autres participants. La MAG implique dès lors une démarche de co-construction des savoirs qui mobilise à la fois les acteurs sociaux et les chercheurs. L'analyse est menée dans le cours même de cette activité collective, puisque les participants sont en mesure de constater en temps réel comment les connaissances sont progressivement construites.

À cet égard, cette méthode d'analyse s'inscrit dans une démarche de renouvellement de la méthode sociologique, non seulement du point de vue méthodologique, mais aussi (surtout) épistémologique. Elle propose une nouvelle façon de penser la recherche et de produire de la connaissance.

2.3 Aspects logistiques de la méthode

Sur le plan logistique, la méthode s'appuie au départ sur des récits qui auront été préparés préalablement par chacun des participants. Chacun d'eux est en effet invité à préparer un récit inspiré d'une expérience personnelle en lien avec le thème du projet de recherche. Chacun des récits sera ensuite raconté devant les autres participants du groupe. Les récits constituent en fait le principal matériel d'analyse, et les séances de discussion seront organisées selon un dispositif rigoureux, de façon à pouvoir recueillir et organiser les résultats de l'analyse en groupe. Bien que les chercheurs qui sont présents lors de l'activité soient appelés à intervenir à titre d'animateur ou de rapporteur, ils sont aussi invités à participer à l'analyse du matériel au même titre que les acteurs du terrain.

L'analyse en groupe ne doit pas être considérée comme une simple méthode d'observation, puisqu'elle implique une stratégie visant à mobiliser les participants. Il s'agit en fait d'une méthode d'analyse qui vise en quelque sorte à provoquer les participants, de façon à ce qu'ils soient en mesure de participer eux-mêmes à l'analyse des récits et à la problématisation des enjeux. Dans le cadre de séances en groupe, les participants seront invités à interpréter collectivement et en temps réel le thème qui se retrouve au cœur des échanges. À cet égard, les activités en groupe doivent être rigoureusement planifiées, de façon à favoriser le travail réflexif qui permettra aux participants de produire collectivement des connaissances sur un mode intersubjectif (Van Campenhoudt *et al.*, 2005; p.43). L'analyse en groupe est une méthode qui doit donc être préalablement planifiée, selon des procédures et des consignes précises.

3. Méthodologie

Une séance d'analyse en groupe de 3 jours a été organisée en juin 2022 à laquelle ont participé 8 intervenants et 3 chercheurs. Les intervenants ont été recrutés en raison de leur travail auprès des personnes judiciairisées. Ils ont été recrutés de façon à ce que les divers milieux de la pratique soient représentés au sein du groupe. Les chercheurs qui ont participé

à la séance de groupe sont des chercheurs affiliés au programmes *(RÉ)SO 16-35* et ont joué des rôles d'animateur et de rapporteur.

3.1 Recrutement des participants

Les participants à la MAG ont été recrutés en tenant compte des critères suivants :

- Avoir une expérience pratique dans l'accompagnement des personnes judiciarisées de 16 à 35 ans ;
- Avoir une expérience en matière de collaboration avec des intervenants affiliés à d'autres secteurs d'intervention ;
- Être disponible pour participer à une activité de groupe qui s'échelonne sur 3 jours consécutifs ;
- Être en mesure de participer à des échanges et des discussions en français.

Les participants ont été recrutés directement auprès des différents organismes partenaires de *(RÉ)SO 16-35*. Les responsables de certains organismes ont été contactés par téléphone afin de leur présenter les objectifs du projet de recherche et sonder leur intérêt à y participer. Une vérification visant à savoir s'ils étaient en mesure de libérer un de leurs intervenants pour participer à une activité de 3 jours a été effectuée. Pour les organismes ayant accepté de s'impliquer dans le projet, il leur a ensuite été demandé de soumettre une liste d'intervenants répondant aux critères de recrutement.

Parmi les noms soumis par les responsables des organismes, 10 participants ont été sélectionnés. Chacun des participants retenus furent contactés sur une base personnelle pour vérifier leur intérêt et leur disponibilité pour participer à la MAG. Les participants ont été recrutés en tenant compte de leur expérience et de la diversité des milieux de pratiques. Les participants retenus provenaient des milieux suivants: maison de transition, justice (tribunaux), justice réparatrice, centre jeunesse, dépendance, employabilité, hébergement (itinérance) et santé mentale. Pour des raisons logistiques, deux des participants initialement retenus n'ont pas été en mesure de se libérer pour participer à la séance de groupe. La MAG a finalement été réalisée avec 8 intervenants, auxquels se sont ajoutés les 3 chercheurs.

3.2 Objectifs et consignes de départ

L'objectif de la MAG étant d'analyser en groupe les défis rencontrés par les intervenants qui accompagnent les personnes judiciarisées, les participants devaient préparer, préalablement à la séance d'analyse en groupe, un récit rapportant une situation, un événement ou un défi qu'ils ont vécu personnellement dans le cadre de leur pratique, et qui implique des enjeux relatifs à l'accompagnement des personnes judiciarisées (voir Annexe 1 : consignes aux participants). Ils devaient préparer deux versions orales de leur récit, soit une version courte d'une durée d'environ 4 minutes et une version plus élaborée d'environ 15 minutes qui pourra être utilisée dans l'éventualité où leur récit serait sélectionné par les autres participants de la séance de groupe. Mis à part l'objectif de la MAG et les consignes concernant la préparation des récits, très peu d'informations ont été transmises aux

participants, si ce n'est qu'ils participeraient à une activité de groupe au cours de laquelle ils seront invités à discuter et à réfléchir aux défis rencontrés dans le cadre de leur pratique. Les intervenants avaient reçu comme consigne qu'ils devaient participer à la MAG en leur propre nom et non à titre de représentant de leur organisation.

3.3 Consentement et confidentialité

Les participants ont tous signé un formulaire de consentement dans lequel sont clairement indiquées les mesures mises en place pour assurer la confidentialité des échanges qui seront menés dans le cadre de la MAG (voir annexe 2). Ils furent sensibilisés à l'importance de ne jamais dévoiler l'identité des autres personnes qui auront participé avec eux à la séance de groupe. Les échanges et discussions menés dans le cadre de la MAG ont été enregistrés sous format audio. Lors de la retranscription des échanges, toutes les informations permettant d'identifier les participants ont été anonymisées (noms, organismes d'affiliation, région, etc.).

Le projet de recherche a été dûment approuvé par les différents comités éthiques impliqués, notamment ceux de l'UQTR, de l'Université d'Ottawa et des CIUSSS participants (voir annexe 3).

4. Déroulement de la MAG

La séance de la MAG a débuté par une activité brise-glace visant à donner aux participants l'opportunité de se présenter et de mieux se connaître. Chacun des participants a ensuite été invité à présenter son récit dans sa version la plus courte. À partir de cette première version, les participants ont ensuite été appelés à discuter entre eux enfin de sélectionner les trois récits qui seront analysés dans le cadre de l'activité de groupe. Les récits ont été choisis par voie de consensus entre les participants. Les trois récits retenus ont ensuite été présentés au groupe dans leur version plus longue et plus détaillée. Ceux-ci sont repris ici, sous forme condensée, et chacun des récits est suivi d'une synthèse des échanges qu'ils ont suscités au sein du groupe. Pour chacun des trois récits, les animateurs ont repris, sous forme de tableau, les principaux éléments qui sont ressortis de la discussion de groupe. Cet exercice avait pour objectif d'amener les participants à problématiser les principaux enjeux soulevés par chacun des trois récits retenus.

4.1 Récit 1 : Les 12 malheurs de Lucie

Lucie (nom fictif) est une femme autochtone de 23 ans. Elle est originaire d'une communauté très éloignée des grands centres. Elle est présentement détenue à la cour municipale de (ville) pour des accusations de nature criminelle. Elle n'en est pas à sa première expérience de détention. Sa mère biologique lui a donné naissance alors qu'elle avait 15 ans (on ne sait rien à propos du père biologique). Sa mère se sentant incapable d'en assumer la garde, Lucie est adoptée très jeune par sa grand-mère biologique. Dans les premières années de sa vie, Lucie était apparemment une petite fille très rieuse et enjouée et elle allait souvent pêcher et chasser avec ses grands-parents. Mais, vers l'âge de cinq ou six ans, alors que la maison de ses grands-parents était souvent pleine de monde, Lucie a

commencé à passer plus de temps chez sa mère biologique qui habitait dans la même communauté. Elle se retrouve alors en contact avec des gens qui consomment de l'alcool et un beau-père violent envers sa mère et qui s'adonne aux jeux de hasard et d'argent. Avec le temps, le beau-père a commencé à venir rejoindre Lucie la nuit pour lui faire des attouchements sexuels, tout en lui disant de n'en parler à personne, surtout pas à sa mère qui allait être très fâchée de cette situation. Il met l'emphasis sur le fait que c'est terrible lorsque la mère se fâche, et qu'il fallait donc éviter de lui en parler. Ces premiers attouchements ont ensuite conduit à une agression beaucoup plus violente qui a causé des séquelles physiques qui ont justifié l'hospitalisation de Lucie en dehors de la communauté. Lucie, qui est alors âgée d'environ sept ans, a alors vécu une brève période de coma. À la suite de ces événements, une enquête a été menée par les policiers et par les services sociaux, mais les membres de la communauté et de la famille de Lucie n'ont pas collaboré et ont gardé le silence, ce qui a empêché les autorités d'agir. Lorsque Lucie est retournée dans sa communauté, soit chez sa grand-mère, elle se serait dès lors terrée dans un mutisme. Les années qui suivent sont qualifiées de difficiles. Vers l'âge de 10 ans, Lucie commence à consommer de l'alcool. Au début, elle consomme de la bière mais rapidement elle se tourne vers des boissons plus fortes. Elle cesse d'aller à l'école et manifeste des troubles de comportement (notamment à caractère sexuel). Elle se montre particulièrement désagréable à l'égard des gens qui l'entourent, ce qui inclut les enseignants et ses grands-parents. Confrontés à ces difficultés, les grands-parents décident, après quelques années, de faire appel aux services sociaux pour recevoir de l'aide. Comme la situation ne s'est pas vraiment améliorée, Lucie est alors relocalisée à plusieurs reprises. Elle a d'abord été placée dans un foyer de groupe qui se trouve au sein de sa communauté, pour ensuite aller dans un centre d'accueil se situant dans une autre communauté. Bien que ce milieu était destiné aux cas plus difficiles, les comportements de Lucie ne se sont pas améliorés, ce qui l'a conduite vers un autre centre d'accueil se situant dans une autre région. Lucie a commencé à faire des fugues et à fréquenter le centre-ville où elle a rencontré des consommateurs et des gens du milieu de l'itinérance. Elle a alors été prise en charge par un réseau de proxénètes à travers lequel elle pouvait se procurer du matériel pour sa consommation en échange de services sexuels. Elle fréquente aussi un homme qui se montre violent à son égard. Ce mode de vie - ou de survie - l'amène ensuite à commettre d'abord des délits mineurs (en lien notamment avec sa dépendance au *crack*). Elle est par la suite arrêtée pour des délits plus graves, comme des agressions physiques envers des inconnus sur la rue, dont une dame de 80 ans qui a subi des lésions physiques. On enregistre donc une escalade des comportements violents. C'est à la suite de ces événements que Lucie s'est retrouvée détenue pour une première fois à la cour municipale. Elle est alors représentée par un avocat en pratique privée, mais avec un mandat d'aide juridique, et qui se spécialise dans la défense des personnes autochtones judiciarisées. Celui-ci travaille énormément avec les organismes autochtones, tant en milieux urbains que dans les communautés, pour essayer de trouver des solutions alternatives à la judiciarisation et à la détention. Cet avocat travaille de concert avec une intervenante des services parajudiciaires autochtones du Québec qui, lors de l'enquête sur remise en liberté de Lucie, est venue présenter un plan de sortie et expliquer que Lucie voulait se sortir de sa vie de malheurs et retourner vivre dans sa communauté. Le juge a accepté le plan de sortie, ce qui fait que Lucie a pu bénéficier des services de deux organismes qui ont pu organiser son transfert par avion vers une communauté où l'attendait une de ses cousines. Un comité de justice

allait aussi pouvoir offrir à Lucie l'aide et le support nécessaire lors de son retour en communauté. Elle n'est finalement jamais repartie et s'est retrouvée de nouveau au centre-ville. Dans les jours ou les semaines qui ont suivi, elle a été de nouveau arrêtée pour une autre agression et s'est retrouvée détenue à la cour municipale, où elle est encore en attente des suites judiciaires pour les bris de conditions et les nouvelles accusations.

4.1.1 Problématisation découlant des échanges autour du récit 1

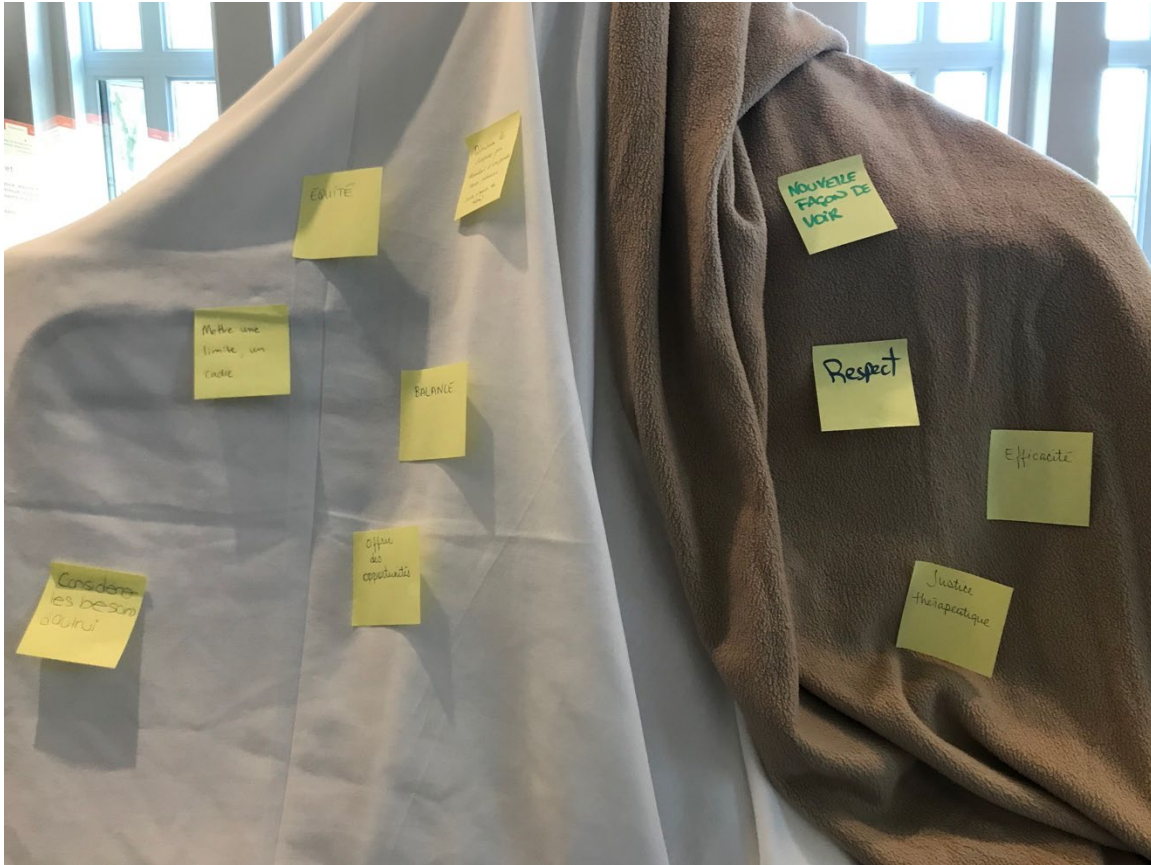
Les personnes impliquées dans la MAG ont échangé sur les différents enjeux soulevés par l'histoire de Lucie. À cet égard, leurs points de vue convergent sur deux constats principaux.

Le premier constat concerne le fait que les services dont avait besoin Lucie sont arrivés bien tard dans son parcours de vie. Comme les acteurs du système de justice ont été appelés à intervenir alors que Lucie était déjà aux prises avec de nombreuses difficultés, ils ont essayé de palier à la situation et donné à Lucie accès à des services ou des thérapies dont elle aurait dû bénéficier dès son plus jeune âge. En plus d'arriver tard dans le parcours de Lucie, le système de justice aurait aussi créé des traumatismes additionnels à ceux qu'elle a déjà subis au cours de son existence. Les participants de la MAG s'interrogent dès lors sur la bienveillance manifestée par les acteurs du système de justice qui, à leur avis, arrivent un peu trop tard dans le parcours de Lucie. Est-ce bien le rôle des acteurs du système de justice de manifester de la bienveillance, alors que les autres acteurs de la société ne l'ont pas fait en amont ?

Le second constat concerne le fait que les services offerts par les acteurs du système de justice, bien qu'ils soient motivés par la volonté de venir en aide, ne répondent pas aux besoins et motivations réelles de Lucie. Les actions mises en place pour aider Lucie témoignent bien sûr d'une ouverture et d'une bienveillance à son égard. Mais, on se questionne à savoir si les interventions qui ont été mises de l'avant étaient bien adaptées aux véritables besoins de Lucie. On se demande si Lucie était vraiment prête pour suivre ce plan d'action et s'il ne pouvait pas, à l'inverse, représenter un certain cadre duquel elle tente d'échapper.

Ces deux principaux constats ont ensuite conduit les participants à s'engager dans des échanges autour du thème de la *bienveillance*. Est-ce que toute intervention doit impliquer une forme de bienveillance ? Est-ce que la bienveillance doit s'exercer de la même manière par les différents acteurs du système ? Ces discussions ont mené à l'élaboration d'une image, soit celle de la "montagne de la bienveillance", qui a permis aux participants d'illustrer les différentes facettes de ce concept (voir figure A).

Figure A : La montagne de la bienveillance avec ses différents versants.



À l'image d'une montagne, la bienveillance peut comporter différents versants qui offrent aux observateurs une différente vision – point de vue – de la même réalité. C'est ainsi que les participants ont cherché à mieux cerner comment les différents acteurs qui accompagnent les personnes judiciarisées peuvent comprendre et exercer cette bienveillance. Le tableau 1 reprend les différents éléments qui sont ressortis des échanges pour chacune des catégories d'acteurs que sont (1) les personnes œuvrant dans le champ de l'intervention, (2) les personnes œuvrant dans le champ de la justice, (3) le public et (4) les membres de l'entourage.

Tableau 1 : Les différentes facettes de la bienveillance

Intervention (clinique)	Justice	Public	Entourage
Amour Encadrement Écoute Introspection Intention Comprendre l'utilisateur Encourager	Équité Besoins de l'autre Éviter la stigmatisation Mettre un cadre Équilibre (balance) Opportunités Nouvelle façon de voir	Protection Équité Deux revers de médaille	Voir plus loin que l'acte Souffrance des proches Mettre des limites Conséquences Impact des conduites Donner une place Besoins des acteurs

Respecter rythme Absence de jugement Mettre limites Emphase sur positif Respecter les choix	Respect Efficacité Justice thérapeutique		Normaliser Empathie
---	--	--	------------------------

Les discussions à propos du récit de Lucie ont ainsi permis de problématiser les enjeux autour des différentes façons de penser et de concevoir les rôles des différents acteurs du système. Le défi pour l'accompagnement des personnes judiciairisées est donc d'en arriver à rallier des acteurs qui ne partagent pas toujours la même vision des choses.

4.2 Récit 2 : Quand la jeunesse te rattrape

C'est l'histoire de Lucas (nom fictif), un jeune adulte qui éprouve des problèmes de dépendance et qui a déjà été impliqué dans des activités délinquantes. Dès son enfance, Lucas grandit dans un environnement où la drogue est très présente. Les parents de Lucas ont toujours consommé. Ce sont des parents fonctionnels, mais qui font souvent la fête. Dès l'âge de 10 ans, Lucas consomme déjà du cannabis et de l'alcool que ses parents lui fournissent. Plus tard, il en vient à commettre des délits, dont certains avec violence, pour pouvoir payer sa consommation (cannabis, alcool, cocaïne et champignons magiques). Un jour, il se dit « je suis tanné, j'ai envie de changer ». Il décide de déménager dans une autre ville. Il coupe les ponts avec ses parents ainsi qu'avec son cercle social de consommateurs. Il s'installe dans la nouvelle ville, mais ne sait pas comment s'y prendre pour démarrer sa nouvelle vie. Il est alors âgé de 21 ans et c'est la première fois qu'il est laissé à lui-même. Il commence à fréquenter un organisme communautaire afin de recevoir de l'aide. L'organisme lui offre les ressources nécessaires pour qu'il puisse s'engager dans une démarche thérapeutique dans un centre en dépendance. Cette thérapie amène Lucas à faire beaucoup d'introspection. Pendant son séjour en thérapie, il garde contact avec l'organisme communautaire pour mieux planifier son retour en communauté. À sa sortie de thérapie, Lucas est donc accompagné dans la recherche d'un logement et d'un emploi pour lui permettre de se stabiliser. L'organisme offre aussi à Lucas un filet de sécurité pour qu'il sache où aller en cas de besoin. Les démarches portent fruits, tant pour l'emploi que pour le logement. Mais un soir, en se rendant au parc avec des collègues après son quart de travail, il croise des policiers qui, en procédant à son identification, constatent qu'un mandat d'arrestation est émis à son endroit pour une infraction avec violence commise alors qu'il avait 18 ans. Malgré la gravité de la situation, Lucas se montre collaborant, sachant que tôt ou tard, il devrait faire face à la justice. Il est donc arrêté et amené par les policiers. Bien que le juge tienne compte du fait que Lucas a fait une thérapie, une peine exemplaire lui est imposée en raison de la violence qui avait été commise dans le cadre de son délit. Lucas reçoit une sentence de huit mois d'emprisonnement. En détention, Lucas garde contact avec l'organisme communautaire qui l'avait accueilli lors de son arrivée en ville et avec lequel il continue d'élaborer un plan de sortie. À la sortie de détention, Lucas constate qu'il a perdu son logement et que ses biens ont été mis à la rue et ont donc disparus. De plus, Lucas ne réussit pas à réintégrer son ancien travail puisque l'employeur est réticent à engager une personne avec un casier judiciaire. Lucas conserve néanmoins sa motivation en se disant que c'est finalement une opportunité pour lui de recommencer sur des bases

nouvelles. Lucas entreprend donc, avec le soutien de l'organisme communautaire, de déposer une demande pour bénéficier de l'aide sociale. Cette démarche s'est avérée très longue (importants délais d'attente) et complexe (Lucas devant se procurer ses relevés d'emploi, son relevé 31, faire ses impôts, fournir une preuve de son incarcération et une preuve d'adresse valide). Il le fait avec l'aide de l'organisme communautaire qui a un partenariat avec Revenu Québec. Trois semaines sont nécessaires pour que Lucas puisse regrouper tous ces documents pendant lesquelles il n'a toujours pas trouvé d'endroit où habiter ou de ressources pour combler ses besoins de base. L'ensemble de la documentation est finalement acheminé à qui de droit. Il les contacte alors à tous les jours pour savoir où en est rendu sa demande. Mais comme l'agente responsable de son dossier est en vacances, les délais d'attente se prolongent, ce qui met à rude épreuve la motivation de Lucas. Complètement découragé, Lucas en vient à poser un geste de désespoir en donnant un coup de pied sur une voiture de police, avec l'intention d'être arrêté et de retourner en prison. Pendant cette seconde période de détention, Lucas demeure malgré tout en contact avec l'organisme communautaire qui lui offre toujours de poursuivre les démarches nécessaires à l'élaboration du filet de sécurité. À sa sortie de détention, il récupère son courrier que l'organisme avait gardé pour lui et apprend que sa demande d'aide sociale avait été retenue. Cette nouvelle provoque chez lui beaucoup de frustration, estimant que s'il avait reçu la nouvelle plus tôt, il ne se serait pas retrouvé en détention. Pendant son incarcération, il a néanmoins participé à des programmes d'employabilité et à des programmes pour apprendre à mieux se connaître. Ces programmes ont permis de susciter sa motivation, bien qu'il demeure confronté à divers obstacles au quotidien. Finalement, il a réussi à trouver un nouvel emploi et un logement. Bien qu'il soit toujours suivi en probation, il a l'impression de mener une vie plus normale. Lors d'un appel placé auprès de son agente à Emploi Québec pour l'informer qu'il n'avait finalement plus besoin de l'aide sociale, il saisit l'occasion de lui mentionner que les trop longs délais d'attente ont été, dans son cas, dévastateurs.

4.2.1 Problématisation découlant des échanges autour du récit 2

À la suite de la présentation du récit, les personnes impliquées dans la MAG ont été invitées à partager leurs points de vue et à identifier les enjeux soulevés par l'histoire de Lucas. Les discussions ont abouti à quatre constats principaux :

(1) Le premier constat est à l'effet que le système n'a pas réussi à déceler à temps les difficultés auxquelles Lucas était confronté depuis son enfance. On se désole du fait que les radars des différentes organisations ne fonctionnent pas comme ils le devraient. On constate qu'aucune intervention n'ait, apparemment, été tentée alors que Lucas était à l'école primaire et secondaire alors qu'il consommait et qu'il vivait des carences importantes en matière d'encadrement parental.

(2) Les personnes ayant participé à la MAG énoncent un second constat, soit que l'on sait relativement peu de choses sur la trajectoire de services de Lucas, ce qui semble indiquer qu'il n'aurait bénéficié d'aucun service ou accompagnement avant de déménager dans la nouvelle ville à l'âge de 21 ans. Lucas a alors été très chanceux de pouvoir bénéficier du soutien et de l'accompagnement de l'organisme communautaire qui l'a accueilli lorsqu'il

a changé de ville. La qualité du lien qui s'est alors développé, de même que sa stabilité, ont certainement été des ingrédients majeurs dans son rétablissement.

(3) Un troisième constat est à l'effet que les intervenants de l'organisme communautaire, bien qu'ayant été toujours présents pour Lucas, semblent avoir travaillé de façon isolée, sans avoir pu établir de contacts avec les intervenants du système de justice (policiers, juge, agent de probation). Ce constat met en évidence le manque de communication entre les différentes organisations. Par conséquent, il semble n'y avoir eu aucune forme de collaboration pour préparer la sortie de détention de Lucas. En fait, les seuls partenaires de l'organisme auront été les intervenants de l'aide sociale, de dernier recours et d'accès au logement avec lesquels certaines ententes ont été prises. Ces collaborations ont été très utiles pour Lucas puisque, sans elles, il n'aurait probablement pas réussi à compléter les démarches pour assurer sa stabilité sociale (logement, emploi, aide sociale).

(4) Un quatrième constat est à l'effet qu'il est souvent compliqué pour les personnes judiciairisées et les personnes vulnérables de se retrouver dans les lourdeurs administratives et les délais excessifs du système de prestation de services. Sans un accompagnement serré de la part des intervenants communautaires, il est probable que Lucas n'aurait jamais réussi à compléter toutes ces démarches. Les délais souvent trop longs ont aussi pour effet de décourager les bénéficiaires, puisque les services arrivent généralement trop tard.

En discutant du parcours de Lucas, les participants remarquent qu'il existe, au sein du groupe, différentes façons de penser l'intervention. Provenant de différents milieux d'intervention, les participants à la MAG constatent en effet que leur vision de l'intervention peut varier et que deux approches distinctes semblent se dessiner au sein de groupe.

La première approche, qui est celle notamment des organismes communautaires, consiste à accompagner les personnes dans un contexte volontaire. Selon cette approche, il est essentiel de travailler à partir des besoins tels qu'exprimés par la personne et de respecter son rythme et son niveau d'engagement personnel. On apprend alors à travailler avec la personne telle qu'elle se présente et avec l'information qu'elle veut bien nous donner. Il faut parfois accepter de faire plusieurs démarches au risque de répéter celles que d'autres intervenants ont peut-être déjà entreprises. Il faut aussi accepter d'accompagner la personne dans des démarches qui peuvent nous sembler vaines, mais en sachant que notre présence sert malgré tout à consolider les liens avec elle. Il s'agit donc d'une vision de l'intervention sur le long terme et qui doit respecter le rythme de la personne. Le principal défi des intervenants est d'accompagner les personnes qui se retrouvent souvent confrontées à des obstacles inhérents au système de prestation de services. L'accompagnement permet alors à la personne de mieux surmonter les difficultés générées par le système lui-même.

Cette première approche est donc très différente de celle des intervenants qui travaillent auprès d'une clientèle non-volontaire et qui nécessite, au contraire, un encadrement plus structuré et des interventions plus ciblées autour de la mission institutionnelle qui porte sur la responsabilisation des individus et la prévention de la récidive. Le rôle des intervenants

consiste alors à offrir aux personnes un cadre plus structurant, de façon à les aider à se responsabiliser. L'intervenant est considéré comme un levier pour pousser la personne à s'engager dans des démarches et régler les problèmes auxquels elle est confrontée.

Les participants à la MAG en sont arrivés à identifier les principales caractéristiques de ces deux approches, lesquelles ont été regroupées sous forme de tableau (voir tableau 2).

Tableau 2 : Deux grandes approches de l'intervention

Première approche ou vision de l'intervention	Deuxième approche ou vision de l'intervention
Clientèle volontaire Accompagnement Suivi à long terme Système inadapté et complexe Responsabilité du système	Clientèle non-volontaire Intervention levier Intervention ponctuelle Système encadrant Responsabilité individuelle

En poussant plus loin leurs réflexions sur ces deux approches de l'intervention, les participants en arrivent à formuler le souhait que les intervenants associés à chacune des deux approches puissent en arriver à conjuguer leurs efforts dans une perspective complémentaire. C'est ainsi qu'émerge peu à peu l'idée d'une intervention concertée qui, à l'image d'une équipe sportive (voir figure B), permet à chacun des intervenants de trouver sa place sur le terrain, avec des mandats différents et des expertises spécifiques mais néanmoins regroupés autour d'une même personne qui, elle aussi, fait partie de cette équipe. Le travail en équipe induit la cohérence et la confiance qui permettent de poursuivre un but commun et de se relayer au besoin. En contrepartie, ceux et celles qui se trouvent à l'extérieur ou en périphérie de l'équipe ont aussi des rôles importants à jouer : les arbitres, notamment qui s'assurent que les règles soient respectées, les personnes qui se trouvent dans les estrades qui, malgré les revers et les pénalités, supportent et encouragent les joueurs sur le terrain. Ce travail en équipe comporte bien sûr de nombreux enjeux que les participants ont réussi à regrouper dans une liste de douze thèmes que nous reprenons dans le tableau 3.

Tableau 3 : les principaux enjeux du travail en équipe

Motivation	Obstacles	Réseau social	Absence
Accès	Autonomie	Soutien	Communication
Délais	Responsabilité	Accompagnement	Sécurité

Figure B : Image de l'équipe sportive :

« Ils ont un but, ils ont un but commun. C'est de faire des passes, ils font des passes pis faut qu'ils travaillent en équipe. Pis, la passe va revenir à l'autre. T'sais, c'est stratégique (...) Pis, tous dans le même but, qui est de gagner des points » (Participante à la MAG).



Les discussions suscitées par le récit de Lucas ont permis aux participants d'identifier les principaux enjeux liés à la communication et à la collaboration entre les différents secteurs de l'intervention. L'image qui a été retenue, soit celle de l'équipe sportive, illustre bien comment l'accompagnement des personnes judiciairisées requiert un minimum de concertation entre les différents acteurs impliqués.

4.3 Récit 3 : Quand l'intervention spécialisée n'est plus si spécialisée

C'est l'histoire de Ryan (nom fictif) qui est né en 2001 et qui arrive au Québec en 2011, avec ses parents, son petit frère et sa petite sœur. Il est alors âgé de 10 ans. Dans son pays d'origine, il a déjà vécu beaucoup de violence de la part du père. Celui-ci est violent envers sa femme et ses enfants, mais particulièrement envers Ryan qui est l'aîné. Ryan a aussi subi de la violence de la part de ses oncles, c'est-à-dire les frères de son père. Sans connaître tous les détails, on sait qu'il s'agit de violence extrême. À son arrivée au Québec, Ryan est intégré dans une classe d'accueil pour apprendre le français et terminer son primaire. Selon les rapports scolaires, sa première année du secondaire s'est bien déroulée. C'est à partir de la seconde année du secondaire que les choses ont changé. Ryan commence à consommer du cannabis de manière fréquente et excessive et ses résultats scolaires se mettent à chuter. Il commence, à la même époque, à fréquenter des pairs délinquants plus vieux que lui, dont certains en secondaire 5. Il s'avèrera que ces jeunes étaient affiliés à des gangs de rue. Dès l'âge de 14 ans, Ryan est suivi en vertu de la *Loi sur la Protection de la jeunesse* (LPJ). Mais à partir de l'âge de 16 ans, il sera également suivi en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour adolescents* (LSJPA) en raison de délits pour lesquels il est appréhendé. Il cumule alors de nombreuses mesures (mise sous garde, probation, garde différée) pour des délits qu'il a commis en lien avec des activités du gang auquel il est affilié (proxénétisme, trafic de *crack*, vol qualifié, entrave, bris de condition). En 2020, alors qu'il est âgé de 19 ans, il reçoit une ordonnance de garde fermée d'une durée de neuf mois ainsi qu'une probation avec suivi de quinze mois. Ryan se montre insolent et méprisant à l'endroit des services et des intervenants. Il manifeste aussi de l'agressivité tant verbale que physique envers n'importe quel intervenant ou enseignant. Sur le plan scolaire, il reprend quelques cours du secondaire IV. Sa famille a également la réputation d'être fermée et de ne pas collaborer avec les services. Le père refuse que des intervenantes de sexe féminin

s'occupent de son fils. Sur les neuf mois de sa mise sous garde, six se sont déroulés en garde fermée tandis que les trois derniers se sont déroulés en surveillance dans la communauté. Vers la fin de la période de surveillance, Ryan commence à moins bien aller mais il réussit néanmoins à conserver son emploi, sachant pertinemment qu'il s'agit d'une condition pour éviter qu'il ne soit retourné en garde fermée. Mais, dès que la période de surveillance est terminée, Ryan quitte finalement son emploi et se fait de nouveau arrêter quelques semaines plus tard. Comme il est maintenant majeur, il se retrouve dans un centre de détention pour adultes. Ni ses parents, ni l'intervenante jeunesse avec laquelle il avait conservé des contacts sur une base quotidienne n'ont, au départ, été informés de son arrestation. L'intervenante a dû faire plusieurs démarches auprès des procureurs aux adultes pour obtenir des informations sur la situation judiciaire de Ryan. Elle apprend qu'il a été arrêté pour des vols qualifiés, du même type que ceux pour lesquels il avait été condamné dans le passé. Pendant la durée de sa détention (un mois et demi), l'intervenante jeunesse va maintenir des contacts avec lui, malgré le fait que son mandat de suivi soit terminé. Au fil de son adolescence, près de 25 intervenants jeunesse ont été assignés au suivi de Ryan, en plus des 3 avocats qui l'ont accompagné depuis son passage dans le système de justice pour adultes. Au cours d'une rencontre avec son intervenante jeunesse la plus récente, il exprime des regrets par rapport à ses délits. Il raconte avoir essayé de quitter les gangs mais avoir éprouvé de la difficulté à demeurer complètement *clean*. L'intervenante jeunesse insiste alors auprès des avocats pour qu'elle puisse se présenter à la cour et témoigner en faveur de Ryan. Elle a finalement réussi à s'entretenir avec les avocats (défense et couronne) qui ont finalement accepté que Ryan bénéficie d'une libération sous condition en attente de son procès. Les conditions imposées à Ryan sont de demeurer à son domicile en tout temps, sauf pour se présenter à son emploi et rencontrer son ancienne intervenante jeunesse. Ryan respecte ces conditions depuis maintenant un an et demi et doit recevoir sa sentence la semaine prochaine. Durant cette période, la collaboration des parents a aussi beaucoup changé permettant à l'intervenante d'organiser des rencontres avec eux, ensemble ou séparément et parfois en famille.

4.3.1 Problématisation découlant des échanges autour du récit 3

À la suite de la présentation du récit de Ryan, les personnes impliquées dans la MAG ont échangé et en sont arrivées à identifier trois principaux enjeux.

Le premier enjeu met en évidence la discontinuité des services et les défis que vivent les intervenants qui prennent le relais auprès de jeunes qui n'ont pas reçu le soutien et l'encadrement qu'ils étaient censés recevoir. Confrontés à des changements constants et à un manque de continuité dans le suivi, ces jeunes deviennent réticents à s'engager auprès des intervenants. Dans de telles circonstances, l'intervenant doit investir beaucoup d'énergie pour tenter de réparer ces lacunes en peu de temps et de mettre un cadre pour parvenir à prendre des décisions cohérentes pour le cheminement du jeune. La rigidité du système impose parfois d'autres contraintes qui restreignent l'intervenant à un nombre limité de rencontres avec les jeunes. Ces contraintes sont, entre autres, associées aux conditions très strictes des mesures et des ordonnances judiciaires et au manque de ressources d'accompagnement.

Un second enjeu concerne les efforts que les intervenants doivent faire pour gagner la confiance des personnes judiciairisées et de leur famille, et qui ne sont malheureusement pas toujours reconnus par l'organisation. Les intervenants doivent parfois se battre contre la rigidité du système de justice pour adapter leurs interventions aux besoins des jeunes et pour demeurer en adéquation avec leurs propres valeurs. Dans le cas de Ryan, l'intervenante a dû insister pour intensifier le nombre de rencontres avec le jeune et pour se faire entendre auprès des avocats. Ces démarches, qui se sont déroulées en dehors du mandat officiel de l'intervenante, ont été motivées par le désir d'aider la personne judiciairisée et de lui éviter un retour en prison.

Un troisième enjeu porte sur la communication entre les différents partenaires. On soulève, entre autres, les pressions qui sont parfois exercées sur les intervenants par les autorités policières et judiciaires dans le but d'obtenir des informations sur les personnes judiciairisées (emploi, occupation). Ces pressions, exercées au nom de la protection du public, placent souvent les intervenants dans une posture inconfortable du fait qu'ils ne sont pas autorisés à partager ces informations, mais qu'ils se sentent blâmés de ne pas collaborer avec les partenaires.

Lors de la discussion de groupe, les participants en sont arrivés à identifier une série d'éléments importants à considérer dans l'accompagnement des jeunes judiciairisés. Ces points de convergence sont au nombre de 4 et peuvent être énoncés sous la forme de recommandations (voir tableau 4).

Tableau 4 : Éléments essentiels pour l'accompagnement

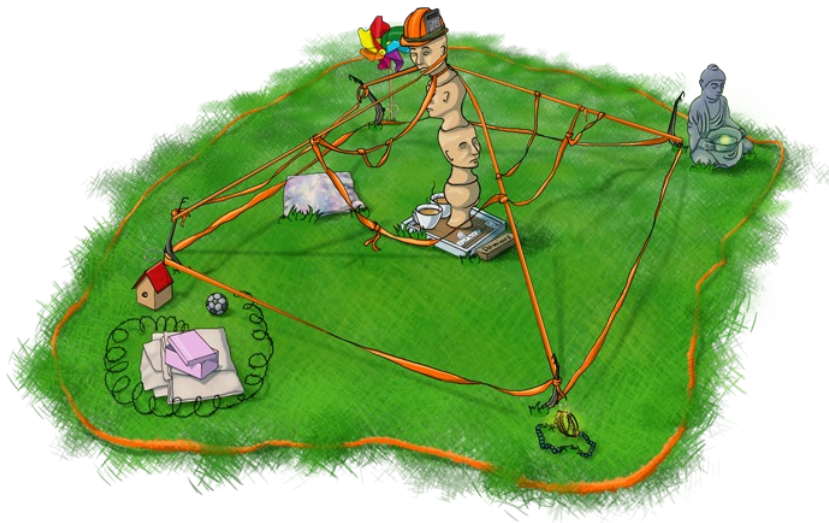
(1) Considérer l'autonomie, le jugement clinique et la créativité des intervenants ;
(2) Miser sur la qualité relationnelle qui constitue un facteur déterminant de l'intervention qui, elle-même, passe par la transparence, l'authenticité, la sensibilité et l'engagement ;
(3) Élargir le cadre de l'intervention en s'assurant d'inclure la famille ;
(4) Considérer que l'intervenant qui sort du cadre de son mandat peut faire des gains, tout comme il peut s'épuiser et vivre de l'insécurité en raison des risques qu'une telle pratique implique.

Les participants ont beaucoup discuté de ce dernier élément, soit celui des enjeux pour les intervenants d'outrepasser leur mandat officiel. Les participants se sont montrés divisés à ce sujet puisque des points de divergence sont apparus. Pour certains, il peut s'avérer nécessaire, dans certains cas, de dépasser le mandat organisationnel afin de contrer les limites et les incohérences du système. Il est parfois utile de sortir du cadre, de franchir les frontières et de prolonger le mandat institutionnel. C'est d'ailleurs la position qui a été prise par l'intervenante dans le cadre du récit qui a été analysé par le groupe. Pour d'autres, le fait d'outrepasser son mandat peut représenter des risques pour les intervenants pouvant

conduire à des fautes professionnelles ou à du surmenage. C'est donc une pratique qu'il faut utiliser avec prudence et parcimonie.

Afin de pousser plus loin la réflexion des participants, un exercice supplémentaire a été proposé au groupe. En s'inspirant des discussions menées et des mots utilisés dans le cadre de la MAG, différents objets ont été choisis du fait qu'ils pouvaient représenter des enjeux propres à l'intervention. Ces objets symboliques ont été mis à la disposition des participants pour ensuite leur demander de choisir ceux qui étaient, à leur avis, les plus représentatifs du travail des intervenants auprès des personnes judiciarisées. Chacun des participants a donc choisi 2 ou 3 objets et a été ensuite invité à justifier ses choix devant les autres membres du groupe. Après avoir présenté, à tour de rôle, les différents objets symboliques retenus, on a demandé aux participants de créer une œuvre collective dans laquelle ils devaient intégrer ces objets. Cet exercice a conduit à la création d'une sculpture (installation) que les participants ont intitulée « la personne judiciarisée au cœur du système » (voir figure C).

Figure C : La personne judiciarisée au cœur du système.



L'équipe de recherche a ensuite reproduit les différentes étapes du processus de création de cette installation dans une vidéo, laquelle intègre à la fois les éléments composant la sculpture et les justifications associées à chacun des objets retenus (https://www.youtube.com/watch?v=yn3hTx14_3s). L'ensemble constitue, en quelque sorte, une mise en forme (problématisation) des principaux enjeux auxquels sont confrontés les intervenants qui accompagnent les jeunes adultes judiciarisés.

5. Apports théoriques

Au terme de cette démarche, les trois chercheurs ayant assisté à cette rencontre ont partagé avec les participants quelques éléments de connaissances se rapportant à des thématiques leur apparaissant cohérentes avec les contenus des échanges et des débats qu'ils avaient eus. Bien que le matériel théorique ait été préparé en amont de la séance d'analyse en

groupe, il a toutefois été présenté de façon à mettre en lumière les enjeux qui ont été soulevés par les participants. À cette étape, le but des chercheurs était de soutenir la démarche des participants en leur offrant quelques repères théoriques pouvant alimenter leur réflexion. Deux thématiques ont ainsi été abordées par les chercheurs, soit le processus du désistement de la délinquance ainsi que les processus et les défis se rattachant au développement des innovations sociales.

5.1 Processus de désistement

Le désistement est un concept qui est apparu dans les dernières décennies du 20^e siècle et qui a connu un essor considérable à partir du début du 21^e siècle (Maruna, 2001; Laub et Sampson, 2003). Le terme désistement (*desistance* en anglais) s'oppose à celui de persistance puisqu'il implique une forme de désinvestissement graduel par rapport à un mode de vie qui était préalablement marqué par des activités criminelles ou marginales. S'inspirant de l'approche développementale, les théories du désistement représentent un virage important dans le domaine de la criminologie clinique, en s'intéressant moins au passage à l'acte qu'au processus de sortie de la criminalité et aux changements qui s'opèrent dans le parcours des personnes judiciarisées. Considéré avant tout comme un processus dynamique, le désistement implique des transformations sur les plans comportemental (arrêt des activités délinquantes), identitaire et relationnel. Ces transformations s'inscrivent dans un parcours marqué à la fois par des facteurs sociaux (externes) et des facteurs subjectifs (internes).

Les travaux menés sur le désistement ont permis d'établir l'existence de trois niveaux de transformation chez les désistants. Les chercheurs ont identifié au départ les deux premiers niveaux de désistement (Maruna et Farrall, 2004), soit le *désistement primaire* qui se caractérise par un arrêt des conduites criminelles et le *désistement secondaire* qui concerne les transformations identitaires qui permettent à la personne judiciarisée de s'identifier elle-même comme un désistant. Certains chercheurs vont par la suite décrire le *désistement tertiaire* qui implique une reconnaissance par la communauté de ce statut de désistant (McNeill, 2015). Le désistement tertiaire s'opère en effet à partir du moment où le désistant se sent reconnu comme tel par son entourage, et qu'il en vient à développer un sentiment d'appartenance en lien avec la communauté. Ces trois niveaux de désistement, qui se caractérisent par des changements dans des sphères très spécifiques de la personne (comportemental / identitaire / relationnel), sont en fait complémentaires et doivent être également investis pour en arriver à des transformations durables dans la vie des personnes judiciarisées (Nugent et Schinkel, 2016).

L'apparition du concept de désistement constitue en quelque sorte une petite révolution dans le domaine de la criminologie puisqu'il représente une nouvelle façon de penser l'accompagnement auprès des personnes judiciarisées. Plutôt que de s'intéresser principalement aux pratiques et aux programmes d'intervention et à la question de la récidive comme telle, ce nouveau modèle propose d'analyser le processus de changement qui conduit certains individus à une sortie de la délinquance (Mohammed, 2012; Gaïa, de Larminat et Benazeth, 2019). Le caractère innovateur de cette approche est souligné par plusieurs chercheurs qui y voient l'émergence d'un nouveau paradigme dans le domaine de

l'intervention auprès des personnes judiciairisées (McNeill, 2006; Graham et McNeill, 2017). Cette approche invite en effet les intervenants à ne plus se voir exclusivement comme des prestataires de services spécialisés, mais aussi comme des accompagnateurs dont le rôle est de supporter le processus de désistement qui peut s'activer indépendamment de toute forme d'intervention. C'est, dans cet esprit, qu'est apparu le concept de *désistement assisté* (Rex, 1999; Villeneuve, Dufour et Farrall, 2020), qui correspond au processus par lequel les personnes judiciairisées peuvent en arriver à modifier leur mode de vie avec l'aide des intervenants. Dans cette optique, le rôle des intervenants consiste alors à accompagner les personnes judiciairisées dans leur parcours de désistement en misant sur les forces et les ressources déjà actives dans leur communauté.

Les études menées sur le désistement assisté peuvent éclairer certains des enjeux qui ont été soulevés par les participants dans le cadre de la MAG. Dans un premier temps, le concept de désistement permet d'élargir la compréhension globale du phénomène de la sortie de délinquance en insistant sur le fait que les transformations ne se limitent pas uniquement aux aspects comportementaux de la personne. Pour que le processus de désistement puisse s'opérer de façon durable, il faut aussi s'assurer que la personne puisse en arriver à se définir elle-même comme un désisteur et à être reconnue comme tel par les membres de son entourage. Le désistement ne peut donc s'opérer entièrement sans que les dimensions identitaire et relationnelle ne soient pleinement investies. Dans cet esprit, la mission des intervenants ne peut plus se limiter exclusivement à la prévention de la récidive puisqu'elle doit aussi inclure l'accompagnement de la personne judiciairisée dans son cheminement personnel (dimension identitaire) et dans son parcours de (ré)intégration sociocommunautaire (dimension sociale et relationnelle).

Dans un deuxième temps, les théories du désistement nous permettent de mieux accompagner la personne judiciairisée en tenant compte du contexte dans lequel elle évolue. En comprenant mieux le processus de désistement, on est mieux en mesure d'identifier quelles sont les forces et les ressources informelles qui sont à la disposition de la personne judiciairisée et qui peuvent l'aider dans son parcours. En parallèle avec le travail des intervenants spécialisés, il existe différents acteurs du milieu qui peuvent supporter, de façon plus ou moins formelle, la personne judiciairisée dans son processus de sortie de la délinquance. On pense, entre autres, aux membres de l'entourage, aux aidants naturels et aux figures significatives qui peuvent supporter la personne judiciairisée dans ses démarches. C'est, dans cet esprit, que le désistement assisté peut être compris comme un accompagnement qui mise sur la complémentarité entre les services offerts par les institutions spécialisées et les soutiens informels du milieu. En mettant l'accent sur les forces vives du milieu, cette perspective permet du même coup d'échapper à la rhétorique des explications déficitaires qui insiste trop souvent sur les aspects négatifs qui parsèment le parcours des personnes judiciairisées, tels que les facteurs de risque ou l'inadaptation sociale.

Dans un troisième temps, les théories du désistement ont permis de mettre en évidence l'importance des rencontres dans le processus de désistement. Tel que mentionné plus haut, le désistement comporte une importante dimension relationnelle, laquelle doit être investie si on veut en arriver à des transformations durables dans le parcours de la personne

judiciarisée. Le désistement doit être compris comme un processus transactionnel qui implique des interactions positives et réciproques avec différents acteurs de la communauté (Weaver, 2016). À cet égard, les intervenants spécialisés peuvent aussi agir à titre d'acteurs de changement en offrant aux personnes judiciarisées une présence et un soutien constant. Au-delà des services et des programmes offerts dans le cadre de l'intervention, la dimension relationnelle demeure la fonction essentielle à toute forme d'accompagnement. Mais, pour préserver cette dimension relationnelle, il faut s'assurer qu'il y ait une continuité et une constance dans le suivi offert aux personnes judiciarisées.

Finalement, les études ont aussi permis de souligner comment le recours au système pénal peut constituer, dans bien des cas, un obstacle au processus de désistement (Graham et McNeill, 2017). Pour de nombreuses personnes judiciarisées, surtout les plus vulnérables, les séjours en prison peuvent en effet s'avérer dévastateurs puisqu'ils risquent de mettre en péril les rares ressources relationnelles et communautaires dont elles disposent. Certaines études longitudinales menées auprès de personnes judiciarisées ont démontré que l'emprisonnement avait pour conséquence de réduire les possibilités pour certaines personnes judiciarisées d'atteindre une stabilité économique et relationnelle (Laub et Sampson, 2003). Dans une approche misant sur le désistement, il s'avérerait donc plus judicieux d'envisager des mesures pour éviter le recours au système de justice criminelle, de façon à pouvoir protéger les rares ressources relationnelles dont peuvent disposer les personnes judiciarisées.

5.2 Innovation sociale

D'entrée de jeu, faut-il préciser que les connaissances se rapportant au développement des innovations sociales se sont multipliées au cours des dernières années? Par conséquent, les définitions s'y rapportant sont nombreuses et parfois passablement différentes dépendamment de leurs assises théoriques. Par exemple, le Réseau québécois en innovation sociale proposait en 2011 la définition suivante. Celle-ci insiste sur la nouveauté d'un produit, soit une intervention ou un service, en rupture avec ce qui est existant et offrant des solutions plus durables à un besoin social.

« Une innovation sociale est une nouvelle idée, approche ou intervention, un nouveau service, un nouveau produit ou une nouvelle loi, un nouveau type d'organisation qui répond plus adéquatement et plus durablement que les solutions existantes à un besoin social bien défini, une solution qui a trouvé preneur au sein d'une institution, d'une organisation ou d'une communauté et qui produit un bénéfice mesurable pour la collectivité et non seulement pour certains individus. La portée d'une innovation sociale est transformatrice et systémique. Elle constitue, dans sa créativité inhérente, une rupture avec l'existant ». (Réseau québécois en innovation sociale, 2011)

Alors que dix ans plus tôt, en s'appuyant sur la théorie de l'acteur-réseau, le philosophe Michel Callon (1999) offrait une définition différente dans laquelle le produit – qu'il appelle aussi le technogramme –, apparaît comme le résultat d'un processus où des agents interconnectés arrivent à mettre en commun des savoirs et des biens – qu'il appelle aussi

le sociogramme. L'importance que l'auteur accorde au réseau fait d'ailleurs écho à l'intérêt que le projet **RÉ(SO)-16-35** accorde au partenariat ainsi qu'à l'action intersectorielle.

« L'innovation est par définition un phénomène émergent au cours duquel se mettent progressivement en place des interactions liant des agents, des savoirs et des biens, qui étaient auparavant non connectés et qui sont pris peu à peu dans un faisceau d'interdépendances : le réseau, considéré dans sa dimension formelle, est un puissant outil pour suivre la mise en place de ces connexions et pour décrire les formes qu'elles prennent. Mais, ce qui caractérise l'innovation c'est qu'elle consiste également en une alchimie qui combine des ingrédients hétérogènes : elle traverse les institutions tissant des relations compliquées et inattendues entre des sphères d'activité différentes jouant à la fois sur les relations interpersonnelles, sur le marché, sur le droit, sur la science et la technologie » (Callon, 1999, p. 14).

Cela dit, la théorie sur laquelle s'appuie Michel Callon (1999) soutient qu'étudier un objet innovant revient à analyser le réseau qui le supporte. Comprendre une nouvelle technique, c'est comprendre quels acteurs se trouvent intéressés, liés, attachés ensemble et par quels procédés. Autrement dit, des pratiques sociales innovantes ne peuvent émerger que si elles sont portées par un réseau composé d'acteurs capables de coordonner leurs relations entre eux de telle sorte qu'ils puissent améliorer leurs performances pour, en définitive, parvenir à régler des problèmes importants (Harrison et Vézina, 2006). De plus, la solidité de l'innovation dépend de l'irréversibilité du réseau, mécanisme par lequel le réseau se fortifie en multipliant les unités qui le composent et en positionnant celles-ci stratégiquement à la manière dont s'enroulent les granules de sucre autour du bâtonnet dans la confection de la barbe à papa. Ce mécanisme s'appuie notamment sur la possibilité qui est donnée aux protagonistes de négocier et de débattre de leurs intérêts, de leurs points de vue et de leur identité.

Cependant, le réaménagement de systèmes existants comporte des difficultés qui sont plus faciles à surmonter lorsque les acteurs s'approprient le nouvel objet qu'ils portent et parviennent à lui donner un sens commun (Alter, 2002; Edquist et Hommen, 1999). Pour qu'une transformation s'opère, une nouvelle vision doit d'abord émerger (Lévesque, 2005), ce qui peut être ardu lorsque les acteurs impliqués défendent des systèmes de croyances divergents. C'est donc par le biais de la controverse que s'élabore le changement ; c'est l'innovation en train de se faire. Les controverses sont des négociations, des débats sur les intérêts des protagonistes, sur leurs points de vue et leur identité. Ce sont elles qui donnent un sens au changement. De fait, la controverse comporte un aspect positif : quand elle éclate, il faut réévaluer la position de chaque acteur, ses objectifs, sa vision du problème, sa logique d'action. Cela pousse à examiner la situation d'un nouvel œil et à innover pour résoudre l'impasse et continuer à avancer vers la solution. En définitive, cette démarche pourrait conduire à la convergence des acteurs concernés ; elle est un exercice qui fait passer chaque membre d'une position singulière à une condition de coopération. Cette convergence constitue un point de passage obligé ; c'est-à-dire un lieu qui se révèle incontournable à un moment ou un autre des premières phases de la construction du réseau. Si les nombreux intérêts de divers groupes d'acteurs sont alignés, l'innovation va se

répandre comme une traînée de poudre. S'ils ne le sont pas, l'innovation se retrouvera dans un fond de tiroir.

6. Bilan et recommandations

Selon nous, les dernières considérations sur les théories du désistement et le développement des innovations sociales font écho aux 3 recommandations que les participants ont formulées à l'issue de l'ensemble de leur démarche. La première recommandation, évidente mais toujours aussi difficile, insiste sur l'importance d'en arriver à mieux collaborer avec les autres intervenants, mais aussi avec les acteurs de la communauté. Dans cette foulée, la deuxième recommandation souligne l'importance de prévoir des espaces de liberté (marge de manœuvre, latitude) offrant la possibilité de jouer à l'extérieur du cadre institutionnel, de se faire entendre et d'être entendu. Et, finalement, la troisième recommandation soutient l'importance de miser sur le développement d'un langage commun au service d'une mission commune qui doit d'abord faire place à la bienveillance, puis au désistement de la délinquance ainsi qu'à la (ré)intégration sociocommunautaire des jeunes judiciairisés.

Références

- Alter, N. (2002). *Les logiques de l'innovation. Approche pluridisciplinaire*. Paris, FR : La Découverte, Collection Recherches.
- Callon, M. (1999). Le réseau comme forme émergente et comme modalité de coordination. Dans M. Callon et al. (dir.), *Réseau et coordination* (pp. 13-64). Paris, FR : Economica.
- Edquist, C. et Hommen, L. (1999). Systems of innovation: theory and policy for the demand side. *Technology & Society*, 21(1), 63-79.
- F.-Dufour, I., Brunelle, N., Couture-Dubé, R. et Henry, D. (2024). *Désistement et (ré)intégration sociocommunautaire*. Québec, QC : Presses de l'Université du Québec, Collection Devenir Adulte.
- Franssen, A., Van Campenhoudt, L. et Degraef, V. (2014). La méthode d'analyse en groupe : Coproduction, restitution et répercussion des savoirs. *SociologieS*, 1-18, consulté en ligne. Repéré à https://dial.uclouvain.be/pr/boreal/object/boreal%3A146357/datastream/PDF_01/view
- Gaïa, A., De Larminat, X. et Benazeth, V. (2019). *Comment sort-on de la délinquance?* Chêne-Bourg, SUISSE : Médecine et Hygiène, Collection Déviance et société.
- Glaser, B. et Strauss, A. (1967). *The discovery of grounded theory: Strategies for qualitative research*. Chicago, USA : Aldine Publishing.
- Graham, H. et McNeill, F. (2017). Desistance: Envisioning Futures. Dans P. Carlen et L. Ayres França (dir.), *Alternative Criminologies*, (pp. 433-451). London, GB : Routledge.
- Harrison, D. et Vézina, M. (2006). L'innovation sociale : une introduction. *Annals of Public and Cooperative Economics*, 77(2), 129-138.
- Laub, J. H. et Sampson, R., J. (2003). *Shared beginnings, divergent lives. Delinquent boys to age 70*. Cambridge, USA : Harvard University Press.
- Lévesque, B. (2005). Innovations et transformations sociales dans le développement économique et le développement social. *CRISES, Collection Études théoriques ET0507*, 1-72.
- Maruna, S. (2001). *Making good. How ex-convicts reform and rebuild their lives*. Washington, USA : American Psychological Association.
- Maruna, S. et Farrall, S. (2004). Desistance from Crime: A Theoretical Reformulation. *Kolner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, 43, 171-194.

- McNeil, F. (2015). Desistance and Criminal Justice in Scotland. Dans H. Croall, G. Mooney et M. Munro (dir.), *Crime, Justice and Society in Scotland*, (pp. 200-215). London, GB : Routledge.
- McNeill, F. (2006). A desistance paradigm for offender management. *Criminology and Criminal Justice*, 6(1), 39-62.
- Mohammed, M. (2012). *Les sorties de délinquance : Théories, méthodes, enquêtes*. Paris, FR : La Découverte.
- Nugent, B. et Schinkel, M. (2016). The Pain of Desistance. *Criminology and Criminal Justice*, 16(5), 568-584.
- Réseau québécois en innovation sociale. (2011). *L'innovation sociale*. Repéré le 3 juin 2022 à <https://www.rqis.org/innovation-sociale/>.
- Rex, S. (1999). Desistance from Offending: Experiences of Probation. *Howard Journal of Criminal Justice*, 36(4), 366-383.
- Van Campenhoudt, L., Chaumont, J.M. et Franssen, A. (2005). *La méthode d'analyse en groupe: Applications aux phénomènes sociaux*. Paris, FR : Dunod.
- Van Campenhoudt, L., Franssen, A. et Cantelli, F. (2009). La méthode d'analyse en groupe : Explication, applications et implications d'un nouveau dispositif de recherche. *SociologieS*, consulté en ligne. Repéré à <https://journals.openedition.org/sociologies/2968#entries>
- Villeneuve, M.P., F.-Dufour, I. et Farrall, S. (2021). Désistement assisté en contexte formel : une étude de la portée. *Criminologie*, 53(1), 41-71.
- Weaver, B. (2016). *Offending and Desistance. The Importance of Social Relations*. London, GB : Routledge.

Annexe 1

Consignes aux participants

Afin d'optimiser le bon déroulement de la séance, voici quelques indications pour faciliter votre préparation à cette rencontre.

Objectif de la séance : L'objectif de cette séance est de discuter des défis que pose l'accompagnement des personnes judiciairisées, âgées de 16 à 35 ans et vivant de multiples problématiques, en faveur du désistement de leur délinquance et de leur (ré)intégration sociocommunautaire.

Déroulement de la séance : Vous serez d'abord invité à présenter brièvement un récit rapportant une situation, un événement ou un défi particulièrement significatif que vous avez vécu dans votre pratique en lien avec des personnes judiciairisées de 16 à 35 ans vivant de multiples problématiques. Ensuite, les participants discuteront ensemble de ces récits de manière à pouvoir en sélectionner deux pour en faire une analyse plus approfondie. Si votre récit est sélectionné par vos pairs, vous serez alors appelé à en faire une présentation plus détaillée et à entamer d'autres discussions avec les autres participants dans l'intérêt de faire émerger les problématiques sous-jacentes à la situation et de réfléchir à des stratégies d'actions concrètes pour y faire face.

Consignes : Voici donc quelques consignes à suivre pour l'élaboration de votre récit.

- Ce récit doit *raconter une situation, un évènement ou un défi particulièrement significatif que vous avez vécu personnellement dans votre pratique en lien avec des personnes judiciairisées de 16 à 35 ans vivant de multiples problématiques.*
- Il s'agit de raconter cette situation à votre manière, sous la forme d'un récit très factuel, d'une durée de 4 minutes.
- Imaginez-le comme si c'était la bande-annonce d'un film (la bande-annonce est une courte histoire qui donne envie d'aller voir le film). Si vous le désirez, vous pouvez trouver un titre évocateur et amusant à votre récit.
- Les participants seront invités, à tour de rôle, à raconter leur récit oralement devant les autres membres du groupe.
- Tenez-vous-en uniquement aux faits, racontez les moments les plus significatifs.
- Assurez-vous de protéger la confidentialité des personnes dont les faits seront relatés dans le récit (bénéficiaires, intervenants, familles, etc).
- Nous vous invitons à consulter les deux exemples de récit qui se retrouvent sur la page suivante. Pour éviter d'influencer votre récit de quelque manière que ce soit, nous vous soumettons des exemples tirés d'un autre champ que celui de l'intervention auprès des personnes judiciairisées.
- Il faudra aussi prévoir une version plus longue du récit (15 minutes), qui sera racontée aux autres participants dans l'éventualité où votre récit serait sélectionné par le groupe.

- Pourquoi avoir proposé ce récit au groupe ? Qu'est-ce qui est important dans ce récit ?
- Quelles sont les actions qui ont été prises face à la situation ?
- Quels sont les éléments difficiles ou aidants que vous avez rencontrés en lien avec la situation racontée ?

Soutien : D'ici deux semaines environ, un membre de l'équipe entrera en contact avec vous pour vérifier si vous êtes parvenu à élaborer votre récit et pour répondre à vos questions. Mais n'hésitez pas à nous contacter avant si vous le souhaitez.

* * * * *

EXEMPLES DE RÉCIT

Bien que ces deux exemples de récit évoquent des défis rencontrés par des intervenants qui travaillent auprès d'une autre clientèle (en l'occurrence en milieu scolaire), ils devraient néanmoins vous guider dans la préparation de votre récit, tant en ce qui concerne le format que les informations qui pourraient s'y retrouver.

Récit 1 : Les hauts et les bas d'un chauffeur d'autobus

Je m'appelle Sylvain et je suis chauffeur d'autobus scolaire depuis près de 20 ans. En général, j'aime bien ma job, même si des fois j'ai de la difficulté à contrôler certains jeunes plus turbulents qui embarquent dans mon autobus. Mais l'histoire que je vais vous raconter aujourd'hui ne concerne pas un jeune, mais plutôt la mère d'un des élèves qui s'est retrouvé sur mon trajet. Tout a commencé à l'automne, au moment de la rentrée scolaire. Quand je commence un nouveau trajet en septembre, il arrive souvent que je doive ramasser de nouveaux élèves qui n'ont jamais pris l'autobus auparavant. C'est ce qui est arrivé à l'arrêt #13 où un nouvel élève attendait l'autobus en compagnie de sa mère. Quand je suis arrivé à l'arrêt, l'élève était en larmes et refusait de monter à bord. La mère essayait de le raisonner, mais l'élève refusait catégoriquement de lâcher le manteau de sa mère et de monter à bord. J'ai dû, à plusieurs reprises, demander à la mère de faire quelque chose, mais sans succès. Après plusieurs minutes, j'ai finalement averti la mère que je ne pouvais pas attendre plus longtemps, sinon les autres élèves allaient être en retard pour l'école. Comme la mère n'a pas réussi à convaincre son enfant de monter, j'ai finalement décidé, après quelques minutes, de fermer la porte et de partir en les laissant tous les deux sur le bord du chemin.

Le lendemain matin, lorsque je me suis présenté au garage pour récupérer mon autobus, mon superviseur m'a avisé qu'ils avaient reçu une plainte d'un parent qui prétendait que j'avais refusé de prendre son enfant à bord de l'autobus. J'étais évidemment en beau fusil, et j'ai raconté à mon superviseur ma version de l'histoire. Ce dernier m'a dit qu'on allait s'en reparler en fin de journée.

Lorsque je suis repassé à l'arrêt #13 ce matin-là, la mère s'y trouvait à nouveau avec son enfant. J'ai arrêté mon autobus et ouvert la porte et la mère a aussitôt monté à bord en m'accusant de les avoir laissés sur le trottoir la veille. Son enfant, qui se tenait à côté d'elle,

était encore en crise de larmes. J'ai demandé poliment à la mère de descendre de l'autobus, mais elle a refusé. Je ne savais plus quoi faire...

Récit 2 : Quand l'équipe éducative et les parents ne s'entendent plus...

Je m'appelle Caroline et je suis directrice dans une école primaire depuis une quinzaine d'années. Il y a quelques mois, j'ai reçu une demande d'un professeur d'une classe régulière pour que l'on puisse évaluer un de ses élèves. Il me rapportait que cet élève éprouvait de grandes difficultés d'apprentissage et qu'il considérait ne plus être en mesure de lui fournir l'encadrement nécessaire pour l'aider à réussir. Après avoir consulté les parents de l'élève, nous avons convenu de procéder à une évaluation de ses besoins. J'ai confié à la psychologue attitrée de l'école le mandat d'évaluer l'élève, afin d'établir s'il devait être transféré ou non vers une classe spécialisée.

Quelques mois plus tard, j'ai reçu les résultats de l'évaluation de la psychologue confirmant qu'un transfert vers une classe spécialisée était tout indiqué. J'ai alors contacté les parents pour les informer des résultats de l'évaluation et leur annoncer que nous allions recommander un transfert de classe. Ces derniers m'ont alors informée qu'ils avaient eux aussi demandé, en parallèle avec les démarches de l'école, une évaluation auprès d'un professionnel du secteur privé. Or, comme les résultats de l'évaluation du privé étaient différents de ceux de la psychologue de l'école, les parents m'ont signifié ne pas être à l'aise avec le transfert de leur enfant vers une classe spécialisée. Ils m'ont dit craindre que le transfert vers une autre classe puisse stigmatiser leur enfant et miner son estime de soi. J'ai alors décidé d'organiser une rencontre pour discuter du cas de cet élève, à laquelle furent convoqués les parents, le professeur et la psychologue de l'école.

Au cours de la rencontre, les parents ont clairement manifesté leur souhait que leur enfant demeure dans une classe régulière alors que le professeur et la psychologue ont maintenu leur avis que l'élève serait mieux desservi dans une classe spécialisée. Devant la difficulté d'en arriver à une entente entre les différents acteurs, j'ai donc été appelée à prendre une décision...

Annexe 2

Formulaire de consentement



FORMULAIRE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT DU PARTICIPANT

Projet de recherche : Méthode d'analyse en groupe auprès des prestataires de services
Natacha Brunelle, professeure en psychoéducation (chercheuse principale, UQTR)
Bastien Quirion, professeur en criminologie (co-responsable de l'Axe 2, Université d'Ottawa)
Sylvie Hamel, professeure en psychoéducation (co-responsable de l'Axe 2, UQTR)
Financement du Conseil de recherche en Sciences humaines, Programme Partenariat (RÉ)SO 16-35

1. Présentation et objectifs de la recherche

(RÉ)SO 16-35 est un programme de recherche en partenariat qui poursuit l'objectif d'analyser et de favoriser les trajectoires de désistement de la délinquance et la (ré)intégration sociocommunitaire des jeunes judiciarisés âgés de 16 à 35 ans. L'objectif principal de ce programme est de développer et d'appliquer des stratégies d'intervention intersectorielles et concertées plus efficaces. Plus précisément, ce programme vise à identifier les conditions gagnantes et les problèmes relatifs à la continuité et à l'articulation des services pour les jeunes judiciarisés et à élaborer des stratégies d'actions intersectorielles pour favoriser le désistement de la délinquance et la (ré)intégration sociocommunitaire des jeunes judiciarisés.

Pour atteindre ces objectifs, ce programme s'appuie sur la méthode d'analyse en groupe qui sera réalisée dans les trois régions participantes (Mauricie-Centre-du-Québec, Montréal, Capitale-Nationale). Un groupe réunissant des intervenants et des gestionnaires (8 à 12 participants en tout) sera formé dans chaque région. La méthode d'analyse en groupe consiste à organiser des séances de groupe dans le cadre desquelles les participants impliqués problématisent eux-mêmes le phénomène étudié, pour ensuite élaborer des pistes de solutions concrètes permettant de surmonter les problèmes auxquels ils sont confrontés.

Votre participation à cette recherche serait grandement appréciée. Or, avant d'accepter de participer à cette méthode d'analyse en groupe, veuillez prendre le temps de lire cette lettre d'information. Elle vous aidera à comprendre ce qu'implique votre éventuelle participation à la recherche, de sorte que vous puissiez prendre une décision éclairée à ce sujet. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles aux chercheurs responsables de ce projet ou à un membre de son équipe de recherche par courriel à reso1635@uqtr.ca ou par téléphone (819) 376-5011 poste 4252. Votre collaboration est précieuse. Nous l'apprécions et vous en remercions.

2. Déroulement de la participation à la recherche

Vous êtes invités à participer à une séance d'analyse en groupe regroupant 8 à 12 participants, soit des intervenants et/ou des gestionnaires provenant des différentes organisations, établissements ou secteurs d'intervention concernés par l'accompagnement des jeunes judiciarisés de 16 à 35 ans et provenant de la même région administrative (Mauricie-Centre-du-Québec, Montréal ou Capitale-Nationale). Ce groupe sera appelé à travailler ensemble, en présentiel et dans un milieu neutre, pendant un maximum de trois jours consécutifs. Au cours de cette activité, vous serez d'abord invités à présenter un récit représentatif rapportant une situation, un événement ou un défi particulièrement significatif ayant été vécu dans votre pratique en lien avec des personnes judiciarisées de 16 à 35 ans vivant de multiples problématiques. À cet effet vous recevrez, quelques semaines avant le déroulement de l'activité, des consignes précises pour préparer deux versions de votre récit (version courte et version longue). Vous serez alors accompagnés par un membre de l'équipe de recherche pour vous aider à apporter suffisamment de détails à votre récit pour qu'il puisse faire l'objet d'une analyse en groupe. Au cours de l'activité, les participants seront appelés à présenter chacun leur récit et à en discuter ensemble de manière à pouvoir sélectionner deux récits pour en faire une analyse plus approfondie. Si votre récit est sélectionné, vous

serez alors appelés à en faire une présentation plus détaillée et à entamer d'autres discussions avec les autres participants dans l'intérêt de faire émerger les problématiques sous-jacentes à la situation et de formuler des stratégies d'actions concrètes pour y faire face. Dans le cadre de ces échanges, vous serez appelés à parler en votre propre nom plutôt qu'en celui de votre organisation. Chacune des étapes seront expliquées par les chercheurs qui vous accompagneront tout au long de cette démarche. Toutefois, ces derniers ne seront pas là pour orienter les discussions, mais plutôt pour les alimenter et animer les échanges, et pour s'assurer du bon déroulement de la démarche. La rencontre fera l'objet d'un enregistrement audio et vidéo pour faciliter le travail de transcription qui sera fait par la suite.

3. Compensation

Aucune compensation financière n'est prévue, mais votre employeur a préalablement consenti à ce que vous soyez libéré de votre travail pour participer à la méthode d'analyse en groupe. Vous ne serez donc pas pénalisés au plan de la rémunération pour votre participation à l'activité. Au besoin, l'équipe de recherche s'engage aussi à rembourser vos frais de déplacement et de séjour. De plus, des repas seront servis sur place aux frais de l'équipe de recherche.

4. Risques et inconvénients

Aucun risque connu n'est lié à la participation à ce projet de recherche. Toutefois, le temps que vous devrez investir pour y participer constitue un inconvénient. Il est possible aussi que les échanges avec les autres participants soulèvent des inconforts sur le plan personnel ou professionnel, étant donné que vous devrez raconter une situation, un événement ou un défi particulièrement significatif, vécu dans votre pratique en lien avec des personnes judiciarisées de 16 à 35 ans qui vivent de multiples problématiques.

Toutefois, plusieurs pauses sont prévues au cours de ce séminaire et vous pourrez prendre des pauses supplémentaires au besoin. Il convient également que les membres de l'équipe de recherche resteront à votre disposition tout au long de cette démarche si vous manifestez le besoin de vous exprimer et de ventiler. À cet effet, une autre salle sera mise à votre disposition. Vous pourrez être référé à une ressource d'aide si vous en manifestez le besoin.

5. Avantages ou bénéfices

En participant à la méthode d'analyse en groupe, vous pourrez vivre une expérience unique, soit une opportunité de mieux comprendre la réalité des autres secteurs d'intervention et de développer des liens avec des gens avec lesquels vous pourriez éventuellement collaborer. De manière plus globale, vous aurez l'occasion de contribuer à l'élaboration de pistes de solution novatrices, face aux défis que présente l'accompagnement des jeunes judiciarisés vers le désistement de la délinquance et la (ré)intégration sociocommunautaire.

6. Confidentialité

Le nom de chacun des participants sera remplacé par un code numérique et un nom fictif dans la base de données. Les documents sur lesquels seront inscrits le nom et les coordonnées de chacun des participants seront sécurisés par un mot de passe et accessibles seulement à l'équipe de recherche et seront sauvegardés sur un ordinateur sécurisé à l'UQTR. L'ensemble du matériel de recherche, incluant les données à caractère personnel, sera détruit dans 5 ou 25 ans selon le désir du participant : les fichiers seront effacés définitivement des ordinateurs des membres de l'équipe de l'UQTR. Votre nom ne paraîtra dans aucune publication ou communication des résultats. Les images des enregistrements vidéo ne feront l'objet d'aucune diffusion. Tout comme les enregistrements audio, les enregistrements vidéo ne serviront qu'à faciliter le travail de transcription des échanges.

En acceptant de participer à cette activité, vous vous engagez à respecter la confidentialité des autres participants à l'activité et de ne pas divulguer des informations qui permettraient à autrui de les identifier. Vous vous engagez aussi de respecter l'anonymat des personnes qui sont impliqués dans les récits qui vous devrez présenter devant le groupe.

7. Participation volontaire

Votre participation est volontaire. Vous êtes entièrement libre de participer ou non et de vous retirer en tout temps sans crainte de subir des conséquences. Dans le cas de votre retrait du projet, vos données déjà collectées seront utilisées à moins que vous manifestiez le désir que ce ne soit pas le cas. Le cas échéant, vos données seront détruites.

8. Responsable de la recherche

Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour toute question concernant ce projet de recherche, vous pouvez communiquer avec les co-responsables du projet : Bastien Quirion par téléphone (613) 562-5800, poste 1813 ou par courrier électronique Bastien.Quirion@ottawa.ca ou encore Sylvie Hamel par téléphone 1-800-365-0922, poste 3540 ou par courrier électronique Sylvie.Hamel@uqtr.ca.

9. Surveillance des aspects éthiques de la recherche

Le comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec à Trois-Rivières a approuvé ce projet de recherche et en assure le suivi. Un certificat portant le numéro CER-XXXX a été émis le XXXX. De plus, il approuvera au préalable toute révision et toute modification apportée au formulaire d'information et de consentement et au protocole de recherche. Pour toute question concernant vos droits en tant que participant à ce projet de recherche ou si vous avez des plaintes ou des commentaires à formuler, vous pouvez communiquer avec la secrétaire d'éthique de la recherche de l'Université du Québec à Trois-Rivières, par téléphone 1-800-365-0922, poste 2129 ou par courrier électronique CEREH@uqtr.ca

Engagement des chercheurs

Natacha Brunelle, chercheure principale du programme (RE)SO 16-35 dans lequel s'inscrit ce projet de recherche, ainsi que Bastien Quirion et Sylvie Hamel, co-responsables du projet de recherche de la MAG, s'engagent à procéder à cette étude conformément à toutes les normes éthiques qui s'appliquent aux projets comportant la participation de sujets humains.

Consentement du participant

Je, _____, confirme avoir lu et compris la lettre d'information au sujet du projet intitulé : «Méthode d'analyse en groupe auprès des prestataires de services» qui s'inscrit dans le programme (RE)SO 16-35. J'ai bien saisi les conditions, les risques, les bienfaits éventuels de ma participation et les paramètres de confidentialité. On a répondu à toutes mes questions à mon entière satisfaction. J'ai disposé de suffisamment de temps pour réfléchir à ma décision de participer ou non à cette recherche. Je comprends que ma participation est volontaire et que je peux décider de me retirer en tout temps, sans aucun préjudice. Je m'engage à respecter la confidentialité des autres participants à la méthode d'analyse en groupe

J'accepte librement de participer à ce projet de recherche

Signature du ou de la participant(e)

Date

J'accepte que les données et les résultats qui me concernent soient intégrés à la banque de données confidentielle du (RE)SO 16-35 afin de permettre à l'équipe de recherche ou aux personnes autorisées par son comité de gouvernance d'effectuer des analyses secondaires en conservant mon anonymat et la confidentialité de mes réponses.

☐ OUI, vos données seront conservées 25 ans

☐ NON, vos données seront conservées 5 ans

Engagement du chercheur ou de l'assistant de recherche

Moi, _____, certifie avoir expliqué à la participante ou au participant intéressé(e) les termes du présent formulaire et avoir répondu aux questions posées à cet égard ; avoir clairement indiqué à la personne qu'elle reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrite ci-dessus sans conséquence pour elle. Je m'engage à garantir le respect des objectifs de l'étude et à respecter la confidentialité.

Signature de l'assistant de recherche

Date

Signature de la chercheure principale

Date

Dans l'éventualité où d'autres projets de recherche, de maîtrise ou de doctorat découlaient de celui-ci dans les 5 prochaines années :

- J'autorise les membres de l'équipe de recherche à me contacter pour participer à un nouveau projet de recherche, sans aucune obligation de ma part. Pour ce faire, ils pourront utiliser mes coordonnées indiquées ci-dessous.

☐ OUI ☐ NON

COORDONNÉES :

- Vos coordonnées sont nécessaires pour pouvoir vous rejoindre si vous acceptez que l'on vous recontacte pour une future étude, en cochant OUI à la première question dans l'encadré ci-dessus.
- Je comprends que je pourrai avoir accès aux résultats de cette recherche par le biais du site Facebook et du site Internet du programme (RÉ)SO 16-35. Je peux aussi demander à recevoir les résultats par courriel en cochant oui juste en-dessous de cette ligne et en vous fournissant mon adresse courriel à la fin de ce document :

☐ OUI ☐ NON

Téléphone (maison) : _____

Cellulaire : _____

Adresse de la maison : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Courriel : _____

Facebook : _____

Signature du participant

Date :

Annexe 3

Certificat d'éthique

3702



CERTIFICAT D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS

En vertu du mandat qui lui a été confié par l'Université, le Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains a analysé et approuvé pour certification éthique le protocole de recherche suivant :

Titre : Méthode d'analyse en groupe auprès des prestataires de services

Chercheur(s) : Natacha Brunelle
Département de psychoéducation

Organisme(s) : CRSH

N° DU CERTIFICAT : CER-21-277-07.04

PÉRIODE DE VALIDITÉ : Du 07 juillet 2021 au 07 juillet 2022

En acceptant le certificat éthique, le chercheur s'engage à :

- Aviser le CER par écrit des changements apportés à son protocole de recherche avant leur entrée en vigueur;
- Procéder au renouvellement annuel du certificat tant et aussi longtemps que la recherche ne sera pas terminée;
- Aviser par écrit le CER de l'abandon ou de l'interruption prématurée de la recherche;
- Faire parvenir par écrit au CER un rapport final dans le mois suivant la fin de la recherche.

Me Richard LeBlanc
Président du comité

Fanny Longpré
Secrétaire du comité

Décanat de la recherche et de la création

Date d'émission : 07 juillet 2021